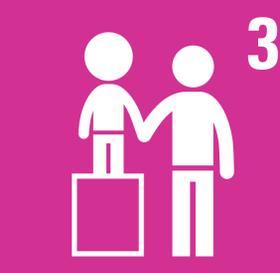




1 DÉFINITION D'UN ENFANT



2 MEMES DROITS POUR TOUS



3 INTERET SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



4 RENDRE LES DROITS RÉELS



5 RÔLE DE LA FAMILLE



6 VIE, SURVIE ET DÉVELOPPEMENT



7 NOM ET NATIONALITÉ



8 IDENTITÉ



9 NON-SÉPARATION DES FAMILLES



10 CONTACT AVEC LES PARENTS À L'ÉTRANGER



11 PROTECTION CONTRE LES ENLÈVEMENTS



12 RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS



13 LIBRE PARTAGE DES IDÉES



14 LIBERTÉ DE PENSÉE ET DE RELIGION



15 CRÉER OU REJOINDRE DES GROUPES



16 PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE



17 ACCÈS AUX INFORMATIONS



18 RESPONSABILITÉ DES PARENTS



19 PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE



20 ENFANTS PRIVÉS DE FAMILLE



21 ENFANTS ADOPTÉS



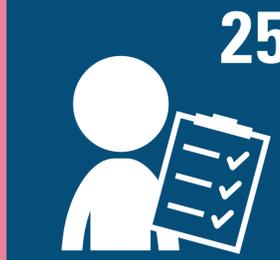
22 ENFANTS RÉFUGIÉS



23 ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



24 SANTÉ, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT



25 REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT



26 AIDE DES GOUVERNEMENTS



27 NOURRITURE, VÊTEMENTS ET LOGEMENT SÛR



28 ACCÈS À L'ÉDUCATION



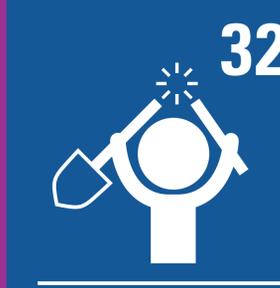
29 OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION



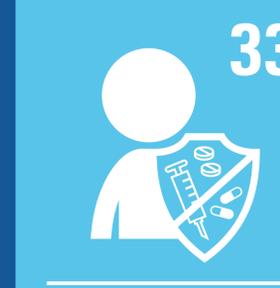
30 CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFÉRENTES



31 REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS



32 PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX



33 PROTECTION CONTRE LES DROGUES



34 PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES



35 PRÉVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE



36 PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION



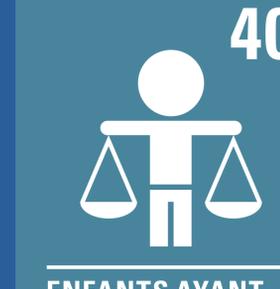
37 ENFANTS EMPRISONNÉS



38 PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE



39 RÉTABLISSEMENT ET RÉINTÉGRATION



40 ENFANTS AYANT DÉSOBÉI À LA LOI



41 APPLICATION DES MEILLEURES LOIS



42 CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT



43-54 FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

<p>Si tu as moins de 18 ans, tu bénéficies des droits énumérés dans la Convention.</p>	<p>Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, ce qu'il pense, son apparence, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap ou pas, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.</p>	<p>Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont celles-ci vont t'affecter. Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour les enfants. Le gouvernement doit aider les personnes et les institutions chargées d'assurer le bien-être des enfants.</p>	<p>Les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que tes droits tels que décrits dans cette Convention sont respectés. Cela comprend la création de lois qui protègent tes droits et assurent que tant les décideurs que les jeunes connaissent ces droits.</p>	<p>Les gouvernements devraient laisser les familles et les communautés te guider et t'aider à comprendre comment exercer tes droits. Plus tu avances en âge, moins tu as besoin d'être guidé.</p>	<p>Tu as le droit de vivre. Les gouvernements doivent assurer que chaque enfant a la possibilité de grandir et de réaliser son potentiel dans les meilleures conditions possibles.</p>	<p>Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (appartenir à un pays). Les gouvernements doivent assurer que ces droits t'aident à rester avec ta famille et à accéder à la citoyenneté dans ton pays.</p>
<p>Tu as le droit d'avoir ta propre identité — un document officiel qui reconnaît qui tu es. Ce document indique ton nom, ta nationalité et tes relations familiales. Personne ne peut te l'enlever, mais si cela arrive, les gouvernements doivent rapidement restaurer ton identité.</p>	<p>Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf s'ils ne sont pas capables de prendre soin de toi. Si tes parents ne vivent plus ensemble, tu as le droit de rester en relation avec les deux, à moins que cela ne soit pas bon pour toi.</p>	<p>Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, les gouvernements doivent assurer que tu puisses maintenir ta relation avec eux et les retrouver.</p>	<p>Le gouvernement doit empêcher la sortie du pays des enfants quand cela est illégal — par exemple, quand un enfant est enlevé ou détenu à l'étranger par un parent alors que l'autre parent n'est pas d'accord.</p>	<p>Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion sur des sujets qui te touchent. Les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.</p>	<p>Tu as le droit d'exprimer ce que tu penses et ce que tu ressens, et de partager ce que tu apprends avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant, ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas ou n'offense pas les autres.</p>	<p>Tu as le droit d'avoir tes propres opinions et idées, et de choisir ta religion et tes croyances, tant que cela ne nuit pas au droit des autres de bénéficier des mêmes droits. Tes parents peuvent te guider pendant que tu grandis, afin que tu apprennes à exercer ces droits de manière positive.</p>
<p>Tu as le droit de choisir tes amis, de rencontrer d'autres personnes et de te joindre à des groupes ou de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.</p>	<p>Tu as droit à ta vie privée. La loi doit protéger ton identité, tes informations personnelles, tes communications, ainsi que ta réputation, contre toute attaque ou toute mauvaise utilisation.</p>	<p>Tu as le droit d'accéder à de l'information provenant de différentes sources, comme l'Internet, la radio, les journaux, les livres et autres. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas préjudiciable. Les gouvernements doivent assurer que tu puisses obtenir des renseignements à partir de diverse sources, dans un langage facile à comprendre.</p>	<p>Tu as le droit d'être élevé par tes parents ou par un tuteur. Tous les parents ou tuteurs doivent toujours prendre en compte ce qui est le mieux pour toi. S'ils en ont besoin, les gouvernements devraient être là pour les aider.</p>	<p>Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les autres mauvais traitements, que ceux-ci soient physiques ou psychologiques.</p>	<p>Si ta famille ne peut pas s'occuper de toi, tu as le droit d'être élevé par des gens qui respectent ta religion, ta culture, ta langue et les autres aspects de ta vie.</p>	<p>Lorsqu'un enfant doit être adopté, il est essentiel de faire ce qui est le mieux pour lui. Si l'on ne peut pas s'occuper de lui dans son propre pays — famille d'accueil, par exemple —, il pourrait être adopté dans un autre pays.</p>
<p>Si tu as été forcé de quitter ton pays pour un autre pays, en tant que réfugié (car il était trop dangereux de rester dans ton pays d'origine), tu as droit d'être aidé et protégé, et de bénéficier des mêmes droits que les enfants nés dans ton pays d'accueil.</p>	<p>Si tu es handicapé, tu as droit à tous les droits énumérés dans la Convention, ainsi qu'à des soins spécialisés et à une éducation adaptée, afin que tu puisses réaliser ton plein potentiel.</p>	<p>Tu as droit aux meilleurs soins de santé possible, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement sûr et sain. Tous les adultes et les enfants devraient avoir accès à des renseignements visant à assurer leur sécurité et leur bonne santé.</p>	<p>Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement pour assurer que tu vas bien et que ces conditions de vie sont appropriées pour toi.</p>	<p>Les gouvernements doivent procurer une aide financière ou une autre sorte d'aide aux enfants et à leur famille pour les aider à combler leurs besoins et leur permettre de participer à la vie sociale de leur communauté.</p>	<p>Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, et à un endroit sûr où vivre pour recevoir les soins dont tu as besoin. Tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants font. Les gouvernements devraient aider les familles avec enfants qui n'en ont pas les moyens.</p>	<p>Tu as droit à une éducation de qualité. Les études au primaire devraient être gratuites. Les études secondaires et collégiales devraient être accessibles pour tous les enfants. On devrait t'encourager à poursuivre tes études le plus longtemps possible. Les mesures disciplinaires à l'école devraient respecter tes droits et ne jamais avoir recours à la violence.</p>
<p>Tu as droit à une éducation qui te permet de développer pleinement tes talents et tes aptitudes. Elle devrait aussi t'aider à mieux connaître tes droits et à respecter les droits, la culture et les différences de l'autre. Elle devrait te montrer comment vivre en paix et protéger l'environnement.</p>	<p>Tu as le droit d'utiliser ta propre langue, de respecter ta culture et de pratiquer ta religion. Les populations autochtones ou minoritaires ont droit à une protection spéciale pour pouvoir exercer pleinement leurs droits.</p>	<p>Tu as le droit de jouer, de te détendre, de te reposer et de participer à des activités culturelles et créatives.</p>	<p>Tu as le droit d'être protégé contre tout travail dangereux ou qui nuit à ta santé, qui t'empêche d'aller à l'école, ou d'avoir du temps de loisir ou de repos. Si tu travailles, tu as le droit d'être rémunéré de manière équitable.</p>	<p>Tu as le droit d'être protégé contre la consommation, la fabrication, le transport ou la vente de drogues dangereuses.</p>	<p>Tu as le droit d'être protégé contre toute exploitation et toute violence sexuelles.</p>	<p>Les gouvernements doivent assurer que les enfants ne puissent pas être enlevés ou vendus, ni déplacés dans d'autres lieux ou pays où ils seraient exploités.</p>
<p>Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation, même contre celles qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans la présente Convention.</p>	<p>Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de façon malveillante. Pour les jeunes accusés d'un crime, la prison devrait être toujours une solution de dernier recours, et si requise devrait être d'une durée limitée. Les jeunes en prison ne devraient jamais être placés avec des adultes. Ils devraient recevoir une aide juridique et pouvoir rester en relation avec leur famille.</p>	<p>En cas de guerre, tu as le droit d'être protégé. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être enrôlés dans un groupe armé ou participer à la guerre.</p>	<p>Tu as le droit d'être aidé si tu as été blessé, abandonné, maltraité, ou affecté par la guerre.</p>	<p>Les enfants accusés d'avoir enfreint la loi ont droit à une aide juridique et à un traitement juste. La prison ne doit être qu'une solution de dernier recours.</p>	<p>Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ce sont ces lois qui doivent alors être appliquées.</p>	<p>Tu as le droit de savoir quels sont tes droits. Les adultes devraient eux-mêmes les connaître et t'aider à les découvrir et les comprendre.</p>

Ces articles expliquent comment les gouvernements doivent s'assurer que tous les enfants profitent pleinement de leurs droits. Les Nations Unies – y compris le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF – et d'autres organisations devraient aider les gouvernements et les autres intervenants à assumer leurs responsabilités en matière de droit des enfants.



La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies dans un langage adapté aux enfants

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies constitue un accord important entre plusieurs pays, dont le Canada, qui se sont engagés à assurer les droits fondamentaux des enfants. Ces droits désignent tout ce que tu dois avoir pour grandir et t'épanouir dans les meilleures conditions possibles et que ton pays peut offrir. Tous ces droits ont la même importance et sont interdépendants. Tu possèdes ces droits dès ta naissance et personne ne peut te les enlever.

Ce texte n'est pas une version officielle de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Il a été préparé en collaboration avec des jeunes du Canada. Le texte officiel est accessible à l'adresse unicef.org/french/crc. UNICEF Canada donne l'autorisation de copier sans modification ce document, pour un usage non commercial et à des fins d'information et d'éducation seulement. L'UNICEF se dégage de toute responsabilité concernant l'usage de ce document par quelque entité tierce que ce soit.




unejeunesse.ca